

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

DECRET N°75-234 du 26 Septembre 1975

portant intérim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales par le Ministre de la Fonction Publique et du Travail

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1er. - Pour compter du Mercredi 17 Septembre 1975, le Capitaine DJIBRIL Moriba, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, assure l'intérim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, pendant l'absence du Capitaine Issifou BOURAYMA.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Septembre 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 5 - CS 6 - CNR 4 - SGG 4 - MEPT/MSPAS 4 - Ministères 11 - SPD 2
DPE-DGAI-INSAB 6 - IAA-DCOT-IGF-ONEPT-Gde Chauc. 5 - JORD 1.